

Le 8 août 2023

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 août 2023 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Madame Cheryl Brazeau, conseillère  
Monsieur Ian Gray, conseiller  
Madame Isabel Boulay, conseillère

**AUSSI PRÉSENTE**

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

**ABSENTES**

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère  
Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

**2023-08-097**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 août 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**MOT DU MAIRE**

**2023-08-098**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 août 2023 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

7.1.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 663-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – (RMH 330-2021)

ADOPTÉE

**2023-08-099**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 11 JUILLET 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 8 août 2023

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 11 juillet 2023 sans modification.

ADOPTÉE

**2023-08-100**     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 sans modification.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2023-08-101**     **APPUI / SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE

Le 8 août 2023

**2023-08-102**     **MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / RECOURS / URBANISME / 129, 1<sup>ER</sup> BOULEVARD**

ATTENDU QUE sur le lot 1 574 730 se trouve un bâtiment non conforme à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

ATTENDU la résolution 2023-05-067, par laquelle a été rejetée la demande de dérogation mineure relative au lot 1 574 730;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent relativement audit immeuble afin de régulariser la situation;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tout acte donnant effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à conclure tout contrat nécessaire au bon déroulement des procédures, incluant, le cas échéant, mandater un expert ou autre professionnel.

ADOPTÉE

**2023-08-103**     **ADJUCATION DE CONTRAT / REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE /**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Informatique commerciale du Suroît (ICS) inc., 1615, chemin Daoust, suite 100, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0Z8, pour la fourniture, l'installation et la vérification du système serveur P12R-M et la migration vers Windows 2022, et ce, au montant de 13 945 \$ avant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans, à compter de 2024.

ADOPTÉE

**2023-08-104**     **ADJUDICATION DE CONTRAT / REMPLACEMENT DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION / VÉHICULE FORD 2016 SUPER DUTY F-550**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Mécamobile inc., 623, rue Gaétan, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0A7, pour le remplacement du dispositif antipollution sur le véhicule Ford 2016 Super Duty F-550, et ce, au montant de 12 871,26 \$ avant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE

Le 8 août 2023

2023-08-105

**OFFRE D'ACHAT PAR LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION /  
ACQUISITION DE L'ARÉNA DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités situées sur l'île Perrot veulent établir depuis plusieurs années un aréna sur l'île et que les démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé au 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement à vendre et que, bien qu'il soit situé hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île permettrait de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaitent exploiter temporairement un aréna municipal sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a accepté d'acquérir l'immeuble requis pour réaliser ce projet, conditionnellement à la conclusion d'une entente de fourniture de services avec les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de la résolution numéro 2023-06-086 le 19 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a approuvé la signature d'une entente de fourniture de services avec les villes de Vaudreuil-Dorion, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt détaillant les modalités d'exploitation de cet aréna;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de cette entente, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit procéder aux démarches relatives à l'acquisition de l'aréna et consulter au préalable les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil afin d'obtenir leur accord pour le prix d'acquisition et les modalités de financement, puisque celles-ci assumeront les annuités du remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts, en plus des coûts d'exploitation, d'entretien et de réparation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de cette entente, les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt ainsi que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pouvaient requérir la réalisation, à leurs frais, d'une vérification comptable diligente des livres de l'entreprise actuellement propriétaire de l'aréna, ce qu'elles ont fait, par l'intermédiaire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'accord des parties, la Ville de Vaudreuil-Dorion conclura une promesse d'achat et les démarches pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer le coût d'acquisition de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion est disposée à déposer une promesse d'achat au montant de 3 150 000 \$ plus taxes applicables et qu'elle a déjà adopté un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'infrastructures, dont l'aréna de la Cité-des-Jeunes, avec un terme d'emprunt de 25 ans (Règlement d'emprunt numéro 1839).

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve le montant de 3 150 000 \$ plus taxes applicables de la promesse d'achat conditionnelle qui sera déposée par la Ville

Le 8 août 2023

de Vaudreuil-Dorion pour l'acquisition de l'aréna et le terme d'emprunt de 25 ans prévu au Règlement d'emprunt numéro 1839 adopté par la Ville de Vaudreuil-Dorion.

QUE cette offre d'achat soit conditionnelle à la finalisation de la vérification diligente des dernières données financières soumises à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot par l'entreprise actuellement propriétaire de l'aréna, et à ce que les résultats de cette vérification soient à la satisfaction de la Municipalité.

QUE la directrice générale, Mme Isabelle Perron, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour évaluer les résultats de la vérification diligente ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

**2023-08-106**     **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quatre-vingt mille quatre cent vingt-trois dollars et vingt-neuf cents (180 423,29 \$).

ADOPTÉE

**2023-08-107**     **IMPLANTATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION À SENS UNIQUE / PARTIES DU 1ER BOULEVARD ET DU 3E BOULEVARD / DE L'OMHVS À L'INTERSECTION DU 3E BOULEVARD ET 2E BOULEVARD**

ATTENDU la consultation publique qui s'est tenue le mardi 25 avril 2023 auprès des résidents concernés;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité à réaliser un projet pilote d'une année se terminant le 31 août 2024, période à l'intérieur de laquelle seront sondés les résidents concernés;

ATTENDU QUE le projet vise à gérer de manière optimale les espaces de stationnement, à améliorer la sécurité et la circulation dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétée à sens unique la circulation automobile sur les parties du 1<sup>er</sup> Boulevard et du 3<sup>e</sup> Boulevard, de la limite latérale ouest de l'OMHVS jusqu'à l'intersection du 3<sup>e</sup> Boulevard et du 2<sup>e</sup> Boulevard.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Le 8 août 2023

**2023-08-108      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 8 août 2023 à 20 h 29.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière